

Procès-verbal de la 4^e séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Des Rives tenue le mardi 5 avril 2022 en visioconférence via TEAMS.

Membres présents

Bouchard, Nathalie

Dignard, Marie-Josée

Dubé, Mélanie

Ducharme, Alexandre

Hébert, Christine

Krireche, Katia

Lacroix, Léa

Lanctôt, Marie-Anne

Meda, Laetitia

Rancourt, Jean-Claude

Membres absents

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la rencontre à 18 h 45.

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Avant de procéder à la lecture et l'adoption de l'ordre du jour, un membre désire clarifier la procédure à suivre concernant la parole au public. Elle mentionne que des parents auraient demandé d'assister à la rencontre et que l'accès leur aurait été refusé. Elle mentionne avoir reçu, à deux reprises, des commentaires de parents qui prétendent que c'est difficile d'assister aux rencontres. Monsieur Ducharme confirme avoir reçu une demande le jour même de la rencontre et confirme avoir pris le temps de répondre aux différentes questions du parent. Après lui avoir expliqué les procédures et après l'avoir informé des points à l'ordre du jour, celui-ci aurait décidé de ne pas assister à la rencontre.

Un membre mentionne que les procédures et les règles à suivre pour assister à une rencontre ont été bien expliquées au début de l'année. De plus, ce membre rappelle que les procès-verbaux approuvés des rencontres antérieures se trouvent sur le site Internet de l'école.

Un membre questionne à savoir si les parents connaissent la procédure à suivre lorsque l'un d'entre eux désire assister à une rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Marie-Anne Lanctôt, appuyée par madame Nathalie Bouchard.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Parole au public

Aucun.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022

L'adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022 est proposée par Mademoiselle Léa Lacroix, appuyée par Madame Mélanie Dubé. Le procès-verbal du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

6. Information

6.1. De la présidente

Aucun point

6.2. Du représentant au Comité de parents

La séance de février a été annulée.

Il y a eu une séance en mars. Lors de cette rencontre, les parents ont eu la confirmation du retour des bals de finissants; une communication a été envoyée par la suite.

De plus, les membres du comité de parents ont discuté de la possibilité de faire concorder le calendrier scolaire du CSSDA à celui du CSDM.

Un retour sur les taux de vaccination a été fait. Celui-ci est très élevé sauf pour les jeunes de 5 à 12 ans (50%).

Le sujet du transport scolaire a été encore soulevé. Il semblerait que la situation soit encore très difficile pour plusieurs secteurs du CSSDA.

6.3. Des représentants des élèves

Le 24 mars dernier a eu lieu le défilé des cultures. Monsieur Michel Corbeil, conseiller municipal à la Ville était présent. Il s'agissait d'un projet pilote et la réponse a été très bonne. Le conseil prévoit ramener cet évènement lors des prochaines années.

Plusieurs activités dont le concours de slogan sont prévues en mai pour le mois du LGBTQ+. Le 17 mai étant la journée nationale contre l'homophobie, le conseil des élèves aimerait organiser une journée habillage spécial gratuite.

Un membre souligne et félicite le conseil pour son travail. Les élèves ont semblé beaucoup apprécier le défilé.

6.4. Des représentants du personnel enseignant

Monsieur Jean-Claude Rancourt désire souligner la participation de Monsieur Michel Corbeil, conseiller municipal, au défi tête rasée qui aura lieu le 29 avril prochain en soirée.

Mademoiselle Léa Lacroix aimerait savoir si le conseil des élèves pourrait assister à cet évènement. Monsieur Rancourt confirme cette possibilité.

Madame Nathalie Bouchard mentionne que la deuxième communication sera remise sous peu et invite les parents à la consulter et rappelle l'importance de l'implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants.

6.5. Des représentants du personnel de soutien

Aucun.

6.6. Du personnel professionnel

Aucun.

6.7. De la direction

Suivi de la COVID-19 dans l'école et impacts

Depuis la dernière rencontre, il y a eu une hausse des cas tant chez les élèves que parmi le personnel de l'école. Monsieur Ducharme explique en quoi consiste le plan de contingence (enseignement inversé). La situation demande beaucoup d'adaptation et est très exigeante pour le personnel. Les T.E.S. étant réquisitionnés en classe sont nécessairement moins présents sur le plancher.

Depuis l'assouplissement des règles, on remarque effectivement une augmentation du nombre de cas. Nous constatons une fatigue généralisée et un moral à la baisse autant chez les élèves qu'au niveau du personnel. Certains enseignants sont en surtâches à 30 et 32 périodes afin de venir en soutien au manque d'enseignants. D'ailleurs, le départ de certains et les absences non remplacées en raison du manque de main-d'œuvre ont occasionné des surplus budgétaires. Nous constatons aussi que les parents sont épuisés de toute cette situation. Le personnel demeure tout de même confiant de terminer l'année sur une note positive.

Suivi Grille-Matière 2022-2023

Comme mentionné lors de la dernière rencontre, aucun changement n'est prévu autre que pour les élèves de linguistique secondaire 3.

En effet, à la suite de la consultation, il a été convenu que puisque la priorité est de conserver les groupes fermés en linguistique, les élèves de 3 linguistique se verront automatiquement attribuer le cours d'arts plastiques. Nous rappelons que ceci ne garantit en rien que les groupes seront fermés, mais aide au processus.

Clientèle 2022-2023

Comme annoncé antérieurement, l'école aura un ajout de clientèle.

Les travaux devraient débuter sous peu. Les modulaires accueilleront 10 classes en plus de bureaux et d'une salle polyvalente.

Le bassin de l'école Des Rives n'est pas en dépassement. Toutefois, d'autres écoles de Terrebonne le sont. Nous aurons donc l'ajout de 3 groupes de secondaire 1, mais puisque l'école aurait vécu une légère baisse, il n'y aura qu'un seul groupe de plus que cette année. De plus, nous recevrons des groupes de PR3, PR4, PP4 et PP45. Monsieur Ducharme explique en quoi consistent ces programmes. Il se peut aussi qu'un groupe de SE CAPS s'ajoute à notre secteur de soutien émotif.

Il faut donc envisager environ 1 400 élèves pour l'année scolaire 2022-2023.

Un membre demande des explications concernant les 3 groupes supplémentaires annoncés. Monsieur Ducharme explique qu'il s'agit de 3 groupes supplémentaires à notre clientèle prévue et non à notre clientèle actuelle.

Il est aussi questionné sur la nécessité des modulaires puisqu'il ne s'agit pas d'une énorme augmentation de clientèle. Monsieur Ducharme explique qu'il ne faut pas uniquement considérer le nombre d'élèves, mais aussi le type de clientèle. Présentement, nous utilisons 92% des locaux.

Un membre demande pourquoi le nombre d'élèves est moindre que ce qui avait initialement annoncé. La direction mentionne que le nombre d'élèves en classes Pré dep est nettement inférieur qu'en classes régulières et qu'au départ, le type de clientèle n'avait pas été annoncé.

Un membre demande des informations sur les échéanciers concernant les travaux. La direction mentionne que certains travaux devraient débuter au début du mois de juin et que dès le départ des élèves, les travaux s'accéléreront. Il est prévu que ceux-ci soient terminés pour la rentrée.

Modulaires (échéanciers et impacts)

Sujet déjà discuté au point précédent.

Plan triennal de réparation des immeubles

Aucun changement cette année.

La direction résume en quoi consiste le plan triennal.

Aucun changement de vocation pour l'école Des Rives.

7. Dépôt pour consultation

7.1. Critères de sélection du directeur d'école

Document reçu par courriel.

Un membre souligne une petite coquille à corriger au point 4.1 : le mot «pour» doit être retiré.

La question concernant la nécessité d'ajouter certains éléments en lien avec la pandémie et l'enseignement à distance est soulevée. De façon générale, les personnes pouvant déposer leur candidature sont des enseignants et ceux-ci se sont grandement adaptés et améliorés aux nouvelles technologies. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter des éléments en lien avec cela.

Monsieur Rancourt profite de cette occasion pour souligner le travail de Monsieur Daniel Gagné, technicien en informatique pour l'école Des Rives.

Un membre suggère d'ajouter le point suivant :
Avoir un bon lien avec les parents et assurer une bonne communication avec les parents.

8. Dépôt pour adoption

Aucun dépôt pour adoption

9. Dépôt pour approbation

9.1 Code de vie 2022-2023

Une consultation a eu lieu auprès des enseignants. La mise en page a été revue.

La direction fait un résumé des points importants dans le code de vie.

Mademoiselle Léa Lacroix désire informer les membres que plusieurs élèves ont fait la demande d'ajouter le T-shirt à manche longue sans le col de type polo. De plus, elle demande s'il serait possible que les membres du conseil des élèves puissent avoir un chandail à l'effigie du conseil et qu'ils puissent le porter afin d'augmenter la visibilité du conseil des élèves. La direction mentionne qu'il s'agit d'une bonne idée.

En lien avec la demande d'ajouter un T-shirt à manche longue, un membre mentionne qu'il existe déjà un chandail de type baseball. Madame Bouchard confirme que ce chandail n'est pas populaire auprès des élèves.

Un membre demande s'il y a des bornes pour les vélos sur le terrain de l'école. Celles-ci servent à la réparation de petits bris. La direction confirme qu'il n'y en a pas.

La direction rappelle que le Code de vie se trouve dans le carnet scolaire. Tous les élèves et les parents peuvent donc le consulter.

L'adoption du code de vie 2022-2023 est proposée par Madame Marie-Josée Dignard, appuyée par Madame Nathalie Bouchard. Adopté à l'unanimité.

10. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 17 mai 2022.

La séance est levée à 19 h 52.

La présidente
Laetitia Meda

Le directeur
Alexandre Ducharme

La secrétaire
Martine Fernet-Rauzon